Programme de formation
LES RÉGLEMENTATIONS D'UNE MAM
AMRMAM21

Objectifs :

À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure d'appliquer les différentes réglementations liées aux MAM et de constituer son dossier administratif
de demande d'ouverture.

Public concerné et prérequis :

Qualification des intervenants :

Toutes nos formations sont dispensées par un intervenant sélectionné avec attention, professionnel expérimenté et formateur spécialisé.

Moyens pédagogiques et techniques :

Inter'Val Formation possède des locaux équipés (plateaux techniques, équipement informatique…) et adaptés aux apprentissages théoriques et techniques.
L'alternance de diverses méthodes pédagogiques (apports théoriques, vidéos éducatives, exercices pratiques en individuel et en groupe, mises en situation, jeux de rôles) permet d'assurer une compréhension efficace et une application pratique des connaissances en situation professionnelle.

Durée, effectifs :

14 heures.
12 stagiaires.

Programme :

Les étapes de création du statut juridique de la MAM.
Le règlement général sur la protection des données personnelles.

La réglementation et les préconisations en vigueur liées à l'accueil de jeunes enfants parmi lesquelles les normes d'hygiène et de sécurité, la mise en accessibilité, la taille et la superficie de l'espace.
La réglementation liée à l'obtention de l'ERP 4 et 5.
La procédure d'autorisation d'ouverture du local par les services de la PMI.
Les formalités d'assurance professionnelle et d'autorisation professionnelle.
Les modifications de l'agrément AM à domicile pour exercer en MAM.
Le dossier de demande d'ouverture d'une MAM et les documents associés.
Le suivi et l'accompagnement de la MAM par le service de la PMIAccomplir les formalités de déclaration et d'enregistrement du
statut juridique de la MAM.
Mettre en oeuvre la politique de protection des données personnelles.
S'appuyer, au besoin, sur les personnes-ressources pour rechercher le local de la MAM.
Mettre aux normes le local selon les différents attendus et les différentes réglementations en vigueur.
Ajuster l'aménagement du local en fonction des éventuelles spécificités de la MAM.
Effectuer une demande de modification d'agrément pour exercer en MAM.
Constituer le dossier (administratif) de demande d'ouverture d'une MAM.

Modalités d'évaluation des acquis :

Nos évaluations, utilisant des outils variés comme les QCM, les mises en situation et les projets pratiques, visent à mesurer, ajuster et certifier les compétences des apprenants tout en assurant une amélioration continue de nos formations.

Sanction visée :

Attestation de formation.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Matériel de prise de notes souhaité par le stagiaire (stylos, cahier, tablette, ordinateur portable…)

Délais moyens pour accéder à la formation :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Taux de réussite à la formation :

Taux de satisfaction de la formation :

Tarif à partir de :

238,00 €